

Avis de Soutenance

Madame Manon SERENI

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le droit pénal du crédit dans la doctrine juridique, d'une crise à l'autre (1715 – 1789)

dirigés par Madame Christine MENGES LE PAPE

Soutenance prévue le **samedi 17 novembre 2018** à 9h00

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 Toulouse Cedex 9
salle des thèses

Composition du jury proposé

Mme Christine MENGES LE PAPE	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de these
Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU	Université de Strasbourg	Rapporteur
M. Louis-Augustin BARRIERE	Université Lyon 3	Rapporteur
M. Thierry GARE	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur

Mots-clés : Finance,Criminel,Droit,Histoire,Crédit,pénal

Résumé :

Ces recherches portent sur l'encadrement pénal de la monnaie fiduciaire au XVIIIe siècle, ainsi que sur la recherche d'un équilibre entre le débiteur et son créancier. Les banqueroutes frauduleuses et les malversations des particuliers, comme celles des comptables publics, portent atteinte à la confiance. Or celle-ci est nécessaire à la circulation des effets de papier. À ces crimes anciens, s'en rajoute un autre, qui a l'apparence de la nouveauté : l'agiotage. La spéculation est en plein essor. Quant à l'usure, ses contours restent incertains et des voix libérales demandent la fin de la prohibition du prêt à intérêt. La rareté du numéraire lors des guerres, les besoins pécuniaires d'un État sans cesse endetté, la nécessité de faire se rencontrer les capitaux et l'esprit d'entreprise pour développer l'industrie et le commerce, entraînent la recherche de solutions nouvelles. La problématique du crédit se pose tout au long du siècle des Lumières. La question est ici abordée par le biais de la doctrine juridique et criminelle, en tenant compte du contexte économique et politique dans lequel évoluent les juristes.